

COMMENT S'INSCRIRE À LA CANTINE SCOLAIRE ?

Retrait du formulaire

Les parents sont invités à retirer le formulaire d'inscription restauration scolaire :

- Sur le site internet de la Ville : www.ville-port.re.
- Après des Responsables de Sites des écoles du 2 juin au 4 juillet 2025 ou à compter du 19 août 2025.
- Ou à la Direction de la Vie Éducative - Mairie du Port (rue Renaudière De Vaux) à partir du 2 juin 2025 (lundi au jeudi de 8h15 à 16h15 - vendredi de 8h15 à 14h45).

Pièces à joindre

- Si vous êtes allocataire CAF : dernière attestation de paiement mentionnant votre quotient familial.
- Si vous n'êtes pas allocataire CAF : dernier avis d'imposition mentionnant le nombre de parts.

Dépôt du dossier

Le formulaire et les copies des pièces nécessaires devront être déposés soit :

- Par mail à inscription.restauration@ville-port.re du 2 juin au 10 octobre 2025.
- Dans une grande enveloppe cachetée à l'école auprès du/de la Responsable de site du 2 juin au 4 juillet 2025 et du 19 août au 10 octobre 2025.
- À la Direction de la Vie Éducative - Mairie du Port, du 2 juin au 10 octobre 2025.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec la Direction de la Vie Éducative au 0262 42 87 47.



L'inscription à la cantine est obligatoire.

À défaut d'inscription, le tarif occasionnel de 4,50€ par repas sera appliqué.

À la rentrée scolaire 2025/2026, la Ville du Port déploie la dernière phase du plan gratuité cantine.

Tous les élèves scolarisés dans les écoles primaires de la Ville du Port, peuvent prétendre au dispositif dès la rentrée 2025.

Tranches 1 à 3

Frais d'inscription forfaitaire de 5€/an/enfant

Tranches 4 et 5

Frais d'inscription forfaitaire de 7,50€/an/enfant

Tranche 6

Frais d'inscription forfaitaire de 10€/an/enfant

Tranche 7

Le tarif du repas passe de 3,52€ à 0€. Frais d'inscription forfaitaire de 10€/an/enfant

A compter de l'année scolaire 2025/2026		Tarifcation forfait par période	Tarifcation forfaitaire annuelle
Tarifcation forfaitaire	Tranche QF 1	QF < 457.99€	1,00 €
	Tranche QF 2	458 € < QF < 762.99€	1,50 €
	Tranche QF 3	QF > 763 €	2,00 €
	Pénalités en cas d'absence non justifiée + de 5 repas sur une période scolaire		50 €
Tarifcation unitaire	Occasionnel 1 ou 2 repas hebdomadaires		4,50 € unité
	Associations domiciliées à Le Port		4,00 € unité
	Etablissements publics		4,00 € unité
	Autres		5,75 € unité

Pratique : Comment calculer son quotient familial ?

- Vous êtes allocataire CAF : votre quotient familial figure sur l'attestation de paiement de la CAF
- Vous n'êtes pas allocataire CAF : $QF = (\text{Revenu imposable} / \text{nombre de part}) / 12$
- Ou vous pouvez effectuer une simulation sur : <https://impotsurlerevenu.org/simulateurs/120-simulateur-quotient-familial.php>